



Appel de cotisation 2017

En application des décisions de l'Assemblée générale du 4 juin 2016, le montant de la cotisation fédérale pour l'année 2017 est fixé, pour les associations membres titulaires, à 1,50 € par adhérent, membre de cette association.

Attention : si le nombre de vos adhérents est inférieur à 20, une cotisation forfaitaire est appliquée, soit 30 € (*Article 7 §a du Règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale du 6 décembre 2014*).

Nom de l'association	<input type="text"/>		
Sigle	<input type="text"/>		
Adresse 1	<input type="text"/>		
Adresse 2	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>		
Courriel	<input type="text"/>		
Union de rattachement	<input type="text"/>		

	cochez la case correspondante	Nbre réel d'adhérents au 31/12/2016	Cotisation	TOTAL
Nombre d'adhérents supérieur ou égal à 20	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	1,50 €	<input type="text"/> €
Nombre d'adhérents inférieur à 20	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		30,00 €
Membre correspondant	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		150 €

Fait à : le

Mode de paiement :

Signature :

- Chèque : à l'ordre de **Fédération Française de Généalogie**
- Virement bancaire : **RIB : 30047 14116 00037787701 42**
IBAN : FR76 3004 7141 1600 0377 8770 142

Appel de cotisation à renvoyer avec le règlement avant le 31 mars 2017

Fédération Française de Généalogie - 14 rue Scandicci - Tour ESSOR - 93508 PANTIN CEDEX

